Terra Ostra

GUJAN-MESTRAS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°2026280906

Rapporteur : Patrick LABRUE

Objet : Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

L'an deux mille vingt-six, le 28 septembre, le Conseil d'Administration de l'EPIC TERRA OSTRA, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Gujan-Mestras, sous la présidence de Xavier PARIS

Date de la convocation des membres : 16 septembre 2026

Présents :

- Xavier PARIS, Président de TERRA OSTRA
- Stephan PEY, Vice-Président de TERRA OSTRA
- Ludovic DUCOURAU, Adjoint au Maire en charge des ports
- Patrick LABRUE, Adjoint au Maire en charge de la culture et des associations culturelles
- Sylvie BANSARD, Conseillère municipale
- Pierrick LEOPOLD, Conseiller municipal délégué à la démocratie participative et à la vie des quartiers
- Corinne GAUTIEZ, Conseillère municipale déléguée à l'animation des quartiers
- Paquito SANCHEZ, Conseiller municipal délégué au commerce, à l'artisanat, à l'animation économique, à l'emploi et aux marchés
- Michel CARRARA, Parc de la Coccinelle
- Aurélien LOUESSARD, Le Lounge
- Michel PONS, A+ isolation

Absents excusés :

- Jean-Pierre PETIT – donne procuration à Michel PONS
- Christel SANCHE – donne procuration à Michel CARRARA
- Arnaud LE NOST – donne procuration à Aurélien LOUESSARD

Absent :

- Kevin LANGLADE

Accusé de réception en préfecture
033-493568307-20261007-2026280906-DE
Date de réception préfecture : 07/10/2026

Terra Ostra
GUJAN-MESTRAS

Le 5 Mai 2026, le comptable public du SGC de BELIN BELIET nous a transmis une demande d'admission en non-valeur des produits irrécouvrables pour un montant de 60 € dont le recouvrement n'a pas pu être obtenu pour des motifs divers :

Exercice	Référence	Montant	Motif de la présentation
2022	TITRE 388 – RHUMS GUIOSE	60 €	Combinaison infructueuse d'actes

En conséquence, je vous propose de bien vouloir :

- **ADMETTRE** en non-valeur la créance concernant RHUMS GUIOSE. Le crédit nécessaire sera prélevé sur le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » compte 6541 « Créances admises en non-valeur » pour un montant total de 60 €.

DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jours, mois et an que dessus.

Xavier PARIS
Président de TERRA OSTRA

Accusé de réception en préfecture
033-493568307-20261007-2026280906-DE
Date de réception préfecture : 07/10/2026